

Prêt d'honneur création et reprise d'entreprise

INITIATIVE ALPES PROVENCE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur de la plateforme Initiative Alpes de Haute Provence est un financement permettant d'aider les créateurs et les repreneurs à monter et financer le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Les entreprises implantées sur le département des Alpes de Haute-Provence ayant moins d'un an d'activité sont éligibles au prêt d'honneur.

Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Les associations ne peuvent pas demander le prêt d'honneur.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Prêt d'honneur à 0% sans caution ni garantie, est accordé à titre personnel. Il est d'un montant allant de 1 000 € à 10 000 € (8 000 € maximum pour un projet de création)

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 5 ans maximum avec un différé de 6 mois maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Au près de quel organisme

Le dépôt des demandes se fait auprès d'Initiative Alpes de Haute-Provence.

Pour plus d'informations il est possible de joindre l'organisme par :

- tél : 04 92 36 62 45
- mail : contact@initiative-alpesdehauteprovence.com

Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
 - › Créateur
 - › Repreneur

Organisme

INITIATIVE ALPES PROVENCE

- **Initiative Alpes Provence**
18 rue Carnot
05000 GAP
Téléphone : 04 92 36 62 45